

## LA RUE...

Sous la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> République, la démocratie parlementaire permettait une certaine représentation des intérêts individuels ou collectifs des citoyens. Elle était, en quelque sorte, la reconnaissance politique de la réalité de la lutte des classes qui, comme le proclame la *Charte d'Amiens*: «*oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière*».

Depuis 1958, la démocratie parlementaire a cédé la place au régime bonapartiste du «*coup-d'État permanent*», c'est-à-dire à une sorte de monarchie élective où tout le pouvoir est concentré entre les mains du «*président*», sorte de dieu vivant censé incarner le «*bien commun*».

Dans un tel régime, les «*intérêts particuliers*» dont parlait notre camarade Robert Bothereau ne sont plus reconnus... Ils sont combattus!

Il faut toutefois reconnaître que, jusqu'en 1982, les libertés ont pu, tant bien que mal, être préservées, notamment, les syndicats conservaient la possibilité, par la pratique contractuelle, de défendre les intérêts de leurs mandants.

Dès 1981, Catherine Lalumière, alors ministre de je ne sais quoi, annonçait la couleur: «*L'État ne contracte pas... il décrète!*». Et, depuis cette date, nous assistons, hélas impuissants, à une dangereuse dérive totalitaire de nos mœurs et de nos institutions.

Notons en passant que nous devons l'aggravation du caractère autocratique du régime du coup d'État du 13 mai 1958 à celui qui, pendant un quart de siècle, l'a inlassablement fustigé. Tels sont les effets pervers de l'exercice du pouvoir!

Quoi qu'il en soit, il nous faut bien constater que les citoyens en général et les travailleurs en particulier ne peuvent espérer voir, au plan politique, leurs intérêts pris en compte. Nous sommes entrés dans le règne du mépris et de la monarchie absolue dans lequel le gouvernement peut se permettre de proposer aux fonctionnaires d'institutionnaliser une forme de «*négociation*» reposant sur une indexation (mais oui !) des traitements des fonctionnaires non plus sur «*l'indice du coût de la vie*» mais sur les «*prévisions gouvernementales d'augmentation du coût de la vie*», ce qui, en clair, se ramène à exiger des fonctionnaires l'acceptation de voir leur pouvoir d'achat individuel amputer bon an mal an, de 1 à 1,5% !

Comment, dans ces conditions, s'étonner de voir les citoyens se détourner des urnes. Comment s'étonner de voir M. Évin élu député de la Loire-atlantique représenter un peu moins de un électeur sur dix. Ce qui n'empêchera pas, bien entendu, Claude-Évin-Monsieur-10% de mettre en doute la représentativité des syndicats.

Quant à M. Bérégovoy, qui, un temps, prétendit être des nôtres, il actionne inlassablement la pompe à «*phinances*». Il y a du Ubu chez cet homme-là!

Mais Bérégovoy a-t-il une existence propre? Comme Bianco et quelques autres, est-il autre chose qu'un pantin du président?

Il n'empêche que la dérive totalitaire à laquelle nous assistons est pour le moins inquiétante... Que faire pour préserver nos libertés, c'est-à-dire notre droit à la vie?

La voie électorale à laquelle certains pouvaient se raccrocher est totalement bouchée; alors que reste-t-il?

Certes la grève, à la condition qu'elle soit entendue, ce qui semble fort improbable.

Alors que reste-t-il?... La rue!

Que chacun prenne ses responsabilités!

**Alexandre HÉBERT.**

-----